

Conditions d'aide financière aux régatiers
Barèmes adeps

Type d'aide	conditions	%tage octroyé
Aide financière pour participation à un CM et/ou CE	L'adepts a défini que les sportifs <u>ayant obtenu un statut Adepts de sportif de Haut Niveau ou d'Espoir Sportif</u> pouvaient recevoir une aide de l'adepts <u>pour autant qu'un budget ait été accepté à cet effet dans l'enveloppe annuelle Plan-Programme</u>	
	La FFYB introduit un dossier de demande d'aide pour ces régatiers.	
	<u>Dans la mesure de l'acceptation du dossier,</u> les frais pris en charge sont:	
	les frais de déplacements	100% limité au forfait
	les frais d'hébergement	100% limité au forfait
	les frais d'inscriptions	100% limité au forfait
Aide financière pour participation à des régates à l'étranger	les frais de location de bateaux	100% limité au forfait
	Cette aide se porte sur les frais de déplacement et sur les frais d'inscription.	
	La direction technique a classé les régates selon leur ordre d'importance	
	régates à moins de 6 nations (U4, interligue française, etc...)	25% des frais acceptés
	régates à plus de 6 nations (europacup, optispring, etc,,,) régates eurolympe	40% des frais acceptés 50% des frais acceptés
Les forfaits Adepts	<i>frais de déplacements</i>	
	si voiture sur base d'une reconnaissance signée	0,2€/km + 0,1€/km si remorque
	si avion ou autre sur base de justificatifs de frais et de paiement	100%
	<i>frais d'hébergement</i>	
	si mobilhome sur base d'une reconnaissance signée	30€/jour
	si autre sur base de justificatifs de frais et de paiement	100€/jour de régates et 61,06€/jour d'entraînement
<i>frais d'inscription et ou de location</i>		
sur base de justificatifs de frais et de paiement	100%	